AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 11 mars 2024, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	*Nom du propriétaire :*	9499-1320 QUEBEC INC.
(2024-80028)	*Numéros de cadastre :*	1 140 198 et 2 825 758 CQ
	Adresse civique :	239, rue Denison Ouest
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 4,91 mètres de la ligne avant de terrain (rue Dorchester), considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 7,5 mètres. De plus, la demande vise à autoriser un avant-toit et une marquise jusqu'à 4,3 mètres de la ligne avant de terrain (rue Dorchester), considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 5 mètres, représentant un empiètement de 2,5 mètres dans la marge avant. Finalement, la demande vise à autoriser les balcons jusqu'à 2,47 mètres de la ligne avant de terrain (rue Dorchester), considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 5,5 mètres, représentant un empiètement de 2 mètres dans la marge avant. Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 2024, sous le numéro 26286 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10100755.

2.	*Nom du propriétaire :*	9499-1320 QUEBEC INC.
(2024-80030)	*Numéros de cadastre :*	1 140 198 et 2 825 758 CQ
	Adresse civique :	239, rue Denison Ouest
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une habitation multifamiliale de huit (8) logements sur un terrain d'une largeur d'environ 21,34 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 24 mètres. Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 2024, sous le numéro 26286 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10100755.

3.	*Nom du propriétaire :*	LE 94 ST-CHARLES INC.
(2024-80020)	*Numéro de cadastre :*	1 009 643 CQ
	Adresse civique :	94, rue Saint-Charles Sud
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un stationnement de 37 cases représentant 0,75 case par logements, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 1,5 case par logement pour l'usage d'habitation multifamiliale, représentant un minimum requis de 74 cases pour le projet. Le tout en référence au plan projet d'aménagement (stationnements) préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 2021, sous le numéro 3466 de ses minutes et sous le numéro de référence 04-030.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 23 février 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 23 février 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (https://granby.ca) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 février 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier